

# COMMENT EXPLIQUER LA CHARTE ÉTHIQUE DES USAGES DES DONNÉES ?

---

## La Charte éthique des usages de la donnée, un outil vivant

La Charte se caractérise par son caractère dynamique : elle n'a pas vocation à être immuable mais à être réévaluée régulièrement en vue de s'adapter en continu aux évolutions scientifiques, technologiques, sociales, légales et environnementales. Une attention particulière est portée aux préoccupations des citoyens en matière d'éthique du numérique, dans une démarche de démocratie participative.

La réévaluation de la présente Charte suit une procédure définie conjointement avec la Commission éthique d'Ekitia, présentée ci-dessous.

## 1. TEMPORALITÉ

### A. Le principe d'une mise à jour annuelle

Le réexamen de la Charte dans son intégralité intervient au moins tous les trois ans, ainsi qu'à chaque fois que l'actualité ou les évolutions de la société rendent nécessaire son actualisation. Il porte autant sur le contenu de la Charte que sur sa structure.

Concernant le réexamen du contenu, il consiste en une revue de toutes les parties de la Charte, c'est-à-dire les parties introductives, le Préambule et les Principes Éthiques. Il s'agit alors de réajuster ce contenu afin qu'il soit en cohérence avec l'actualité et les évolutions de notre société, et notamment de prendre en considération :

- Les évolutions juridiques relatives aux usages des données ;
- Les nouvelles solutions techniques développées en vue de traiter des données ;
- Les nouveaux enjeux éthiques apparus concernant les usages des données ;

- Les retours de professionnels ou autres parties prenantes sur le contenu de la Charte ;
- Les préoccupations citoyennes relatives aux usages des données.

Concernant le réexamen de la structure de la Charte, il consiste à évaluer si le format proposé pourrait être amélioré en vue de favoriser la compréhension de son contenu par les lecteurs.

## B. L'hypothèse d'une modification urgente

Par exception, il peut arriver que certaines actualités méritent d'être intégrées de manière immédiate à la Charte. Lorsque l'équipe d'Ekitia ou un membre de la Commission éthique estime qu'il est urgent d'intégrer une évolution juridique, technique, éthique ou une préoccupation citoyenne à la Charte éthique, il n'est pas obligatoire d'attendre le réexamen annuel pour appliquer la procédure ci-dessous.

# 2. PROCÉDURE

Entre deux réexamens :

- L'équipe d'Ekitia ainsi que les membres de la Commission éthique effectuent une veille concernant les évolutions juridiques, techniques et éthiques relatives aux usages des données ;
- L'équipe d'Ekitia recueille les retours des parties prenantes sur le contenu de la Charte ;
- L'équipe d'Ekitia recueille des préoccupations citoyennes concernant les usages des données. Ces préoccupations citoyennes sont recueillies par différents moyens :

- Formulaire de contribution à la Charte éthique disponible sur le site internet

- Participation à des événements présentant une opportunité de recueillir de tels retours (notamment par le biais de l'organisation d'ateliers sous différents formats visant à sensibiliser aux enjeux liés aux usages des données et à favoriser le débat entre les participants)
- Organisation de sessions d'ateliers de co-construction de la Charte éthique

A l'occasion du réexamen annuel, sur la base de cette veille continue, des retours des parties prenantes et des préoccupations éthiques exprimées par des citoyens, l'équipe d'Ekitia propose aux membres de la Commission éthique une nouvelle version de la Charte éthique intégrant ces évolutions. Chaque membre de la Commission éthique est alors invité à formuler des commentaires sur le projet de nouvelle version de la Charte. Il est ici important de préciser que les préoccupations exprimées par les citoyens ne pourront pas être considérées comme représentatives des préoccupations de la société française. Nous pensons toutefois qu'il reste pertinent et essentiel de prendre en considération de tels retours qualitatifs. Leur intégration dans la nouvelle version de la Charte fera donc l'objet, comme les évolutions juridiques, techniques et éthiques, d'une appréciation au cas par cas par l'équipe d'Ekitia et les membres de la Commission éthique.

Après cette phase de consultation des membres de la Commission éthique, l'équipe d'Ekitia intègre directement les retours mineurs au projet de nouvelle version de la Charte, et réunit la Commission éthique afin que les commentaires les plus importants fassent l'objet d'une discussion générale. Cette phase de discussion peut faire l'objet d'une ou de plusieurs réunions, l'objectif étant de parvenir à un consensus entre les membres de la Commission éthique.

Une fois le consensus obtenu, l'équipe d'Ekitia ajuste en conséquence le projet de nouvelle version de la Charte. Celui-ci doit être approuvé par tous les membres de la Commission éthique. Les évolutions importantes sont ensuite présentées et votées en Conseil d'administration.

## 3. RÉSULTAT

Une fois le consensus obtenu, l'équipe d'Ekitia ajuste en conséquence le projet de nouvelle version de la Charte. Celui-ci doit être approuvé par tous les membres de la Commission éthique. Les évolutions importantes sont ensuite présentées et votées en Conseil d'administration.

La procédure de réexamen de la forme et du contenu de la Charte éthique des usages des données peut aboutir aux modifications suivantes :

- Restructuration du contenu de la Charte
- Ajout ou suppression de contenu au niveau de l'introduction et du Préambule
- Ajout ou suppression de contenu de principes existants
- Création de nouveaux principes
- Suppression de principes existants

Par ailleurs, toute modification de la Charte affecte automatiquement deux autres documents :

- Le Livret du participant remis à l'occasion des ateliers, qui est une version synthétique de la Charte
- La grille d'évaluation sur laquelle est basée le Label Ekitia, dont les critères découlent des principes inscrits dans la charte

Toute modification de la Charte entraîne donc également l'adaptation de ces deux documents.